

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 71-005 délégation de signature (JORF. du 1<sup>er</sup> avril 1971, page 3061)

n° 71-005

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 mars 1971

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro  
10 avril 1971

### VISAS

Le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, Vu le décret modifié ne 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature

**Vu** le décret du 25 février 1971 portant nomination d'un membre du Gouvernement

**Vu** le décret du 31 mars 1971 portant nomination du Directeur des territoires d'outre-mer;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Daniel Videau, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur des territoires d'outre-mer, à l'effet de signer, au nom du Ministre d'Etat et dans le cadre des attributions confiées à celui-ci en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, tous actes, décisions et pièces comptables, à l'exclusion des décrets, des arrêtés et de toutes décisions de principe.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.